

Dans les prochaines semaines nous devons rester le plus loin possible les uns des autres, afin d'éviter de tomber malades ou de transmettre la maladie.

Ceci est fondamental pour notre santé mais surtout pour le fonctionnement des hôpitaux qui commencent à être surchargés.

Ainsi, il est permis de sortir de chez soi seulement dans les cas suivants:

- 1. pour aller au travail (et pour le faire, il faut une auto-certification qui est très simple à se procurer);**
- 2. pour faire des courses (tout seul et aux moments où il y a le moins de monde possible);**
- 3. pour des raisons de santé (aller en pharmacie ou chez le médecin, sur rendez-vous);**
- 4. pour aider des parents ou des amis en difficulté (qui ne sont pas autonomes ou qui ne peuvent pas faire leurs courses seuls);**
- 5. pour se promener (seuls ou avec nos enfants). Quiconque sort pour d'autres raisons, jugées non nécessaires, peut être interpellé par la police ou les gendarmes.**

